Département des Côtes-d'Armor
Mairie
1 rue de la Mairie
PLOURAC'H
22160
Tél : 02.96.45.02.94.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212202311-20260322-2026032213-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOURAC'H – n° 13

Séance du : 22 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de mars à quatorze heures, le conseil municipal de la commune de PLOURAC'H s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, dûment convoqué le seize mars deux mil vingt-six, sous la présidence de Monsieur Yannick LARVOR, Maire.

Présents : Yannick LARVOR, Claude CARIO, Véronique DILASSER, Jean-Pierre GUILLERM, Lynda OUALI, Philippe LE GUILCHER, Corinne LOZAC'H, Aurélien FER, Huguette LARHANTEC et Alain LE COANT.
Absente : Marie-Amélie PONS donne pouvoir à Corinne LOZAC'H
Secrétaire de séance : Aurélien FER

2026 - 03 22 13

OBJET : Nomination d'un correspondant « Sécurité Routière »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis un courrier conjoint du Préfet, du Président du Conseil Général et du Président de l'AMF en 2008 soulignant l'importance de la prise en compte de la sécurité routière dans les responsabilités exercées par les Communes et invitant chaque Conseil Municipal à désigner un(e) élu(e) « correspondant en sécurité routière » était parvenu en mairie.

L'élu « correspondant en sécurité routière » est chargé de porter les doctrines relatives à la sécurité routière dans les différents domaines de compétence de la Commune (urbanisme, aménagement, infrastructure) et de proposer au Conseil Municipal des actions de prévention et de sensibilisation à l'attention de la population en relation avec les associations concernées puis de piloter leur mise en œuvre. Pour cela, il participe aux réunions et aux actions de formation mises en place pour le réseau des élus « correspondant en sécurité routière » du Département et assure une veille administrative et technique dans le domaine de la sécurité routière.

Monsieur le Maire sollicite les « candidatures ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Véronique DILASSER comme élu « correspondant en sécurité routière ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
et ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,
Le Maire

MAIRIE DE PLOURAC'H (Côtes-d'Armor)